

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2026**

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Affiché et publié le :

29 janvier 2026

Délibération n°2026-001 examinée le 28/01/2026 - SUCCESSION - DÉMARCHES NOTARIALES PRÉALABLES À L'EXAMEN DU LEGS – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-002 examinée le 28/01/2026 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-003 examinée le 28/01/2026 – FIXATION DE DIFFÉRENTS TARIFS - BUVETTE TEMPORAIRE - ORGANISATION D'UN CONCERT ROCK – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-004 examinée le 28/01/2026 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAIN 2023- 2026 AUPRÈS D'ORLÉANS MÉTROPOLE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-005 examinée le 28/01/2026 - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2024 - DÉVELOPPEMENT DURABLE – Prend acte

Le Maire,

Clémentine CAILLETEAU-Crucy



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations (excepté les délibérations n°2026-005) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>